

Certificat de réussite

CE CERTIFICAT EST DÉCERNÉ À

comme preuve que la personne mentionnée ci-dessus a participé à l'édition 2025 du Défi "J'y vais !". Permettant ainsi d'opter pour les mobilités durables et par conséquent de limiter son empreinte carbone sur le mois de mai 2025.

Obtenu le 1er juin 2025 et délivré par Initiatives Durables



DÉFIS J'Y VAIS
Initiatives Durables